

# INSTITUTIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES SUR LA RIVE OCCIDENTALE ET DANS LA BANDE DE GAZA

*Etude établie à l'intention et sous la direction  
du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien*



NATIONS UNIES

New York, 1982



## TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Avant-propos .....	1
I. Institutions de bienfaisance et de prestation de services .....	2
II. Education et culture .....	10
III. Administration municipale .....	17
IV. Organisation de libération de la Palestine, Coopérative de production des fils des martyrs palestiniens et Société palestinienne du Croissant-Rouge .....	19
V. Conclusions .....	24



## AVANT-PROPOS

Le peuple palestinien dispose, comme les autres peuples, de diverses institutions économiques, politiques, pédagogiques et sociales. Celles-ci se trouvent sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que dans les pays où résident les Palestiniens.

La présente étude traite, d'une manière succincte, de certaines de ces institutions établies sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, territoires occupés par Israël depuis juin 1967. Des institutions situées en dehors de ces territoires y ont été aussi mentionnées lorsque la présentation d'informations plus complètes a paru souhaitable. Un chapitre est réservé à un aperçu de trois d'entre elles : l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), organisation politique, économique et sociale du peuple palestinien, la Coopérative de production des fils des martyrs palestiniens (SAMED) et le Croissant-Rouge palestinien. Il convient de préciser que le Croissant-Rouge palestinien est également présent dans les territoires occupés.

L'étude met donc en lumière la dissémination, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés, des institutions mises en place par le peuple palestinien pour l'édification de la nation.

## I. INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE ET DE PRESTATION DE SERVICES

Après que les rives occidentale et orientale du Jourdain eurent été placées en 1950 sous un régime de souveraineté partagée de type contractuel, dans l'attente d'un règlement définitif et juste de la question de Palestine, l'ensemble de l'appareil administratif (éducation, santé, protection sociale, religion, bref la quasi-totalité des secteurs de la vie publique sur la rive occidentale) a été intégré à l'administration jordanienne. Les fonctionnaires et les employés du secteur public continuent d'être rémunérés par le Gouvernement jordanien alors même que ce territoire est occupé par Israël.

Après le conflit israélo-arabe de 1948-1949 et, surtout, après la guerre de juin 1967, des personnes privées et des groupes de Palestiniens de la rive occidentale et de la bande de Gaza, conscients de leur rôle social, ont créé des associations pour répondre aux besoins sociaux, culturels, scolaires et matériels des habitants, particulièrement ceux que le conflit touchait directement. Il existait bien des institutions sociales avant 1948 et certaines datent même du début du siècle. Mais la plupart sont apparues au cours des 30 années qui ont suivi la guerre de 1948-1949. Certaines, régies par la loi et les règlements jordaniens, ont gardé des contacts avec les autorités jordaniennes dont elles reçoivent une aide matérielle. A l'origine, elles axaient leurs activités sur les besoins de la population non satisfaits ou partiellement satisfaits par d'autres organisations et des organismes publics. Au fur et à mesure que ces institutions privées, publiques et gouvernementales se développaient et que le champ de leurs activités s'étendait, elles en sont venues à collaborer et parfois à coopérer avec des organisations internationales.

Elles ont beaucoup apporté à la population dans divers domaines et ont financé et réalisé différents programmes :

- Programmes d'enseignement : achat de manuels sur le patrimoine culturel et le folklore arabes,

programmes de scolarisation et de développement social, promotion de l'enseignement universitaire, de l'éducation des adultes et de l'étude des langues étrangères;

- Projets de développement communautaire pour les femmes et stages et séminaires de formation professionnelle (secrétariat, dactylographie, confection, enseignement ménager et couture);
- Bibliothèques et programmes culturels pour les jeunes et les adultes;
- Centres de soins, écoles d'infirmiers et maternités, fourniture de matériel pour blocs opératoires et hôpitaux, soins de santé, programmes élémentaires de santé et d'hygiène pour les mères, les nourrissons et les jeunes orphelins;
- Etablissements d'enseignement privés (de la maternelle à la terminale) et financement d'un programme de bourses pour étudiants, particulièrement ceux qui se spécialisent dans des disciplines critiques comme la médecine et les soins infirmiers;
- Orphelinats pouvant accueillir et scolariser les enfants et répondre à tous leurs autres besoins;
- Maisons de retraite pour les personnes âgées invalides, handicapées et pauvres;
- Crèches pour les enfants nécessiteux, et ceux dont la mère travaille ou suit une formation professionnelle ou des cours pour adultes;
- Programmes pour les non-voyants;
- Assistance juridique;
- Programmes de planification de la famille et de régulation du mouvement de la population;
- Artisanat, petites industries et entreprises (menuiserie, charpenterie, tannerie, etc.).

Les femmes ont joué un rôle actif dans la création et dans le fonctionnement de diverses institutions sociales, économiques et pédagogiques qui ne sont pas réservées aux femmes et aux enfants mais sont ouvertes à tous les membres de la communauté. A propos des causes de ce phénomène, un document d'information de la CEAO indique que "l'absence fréquente du père de famille, la hausse du coût de la vie et le souci des femmes de contribuer au développement national ont exercé une influence sur le rôle majeur que jouent celles-ci dans la société" 1/.

Des associations féminines patronnent des centres préscolaires et des jardins d'enfants pour les enfants dont les mères travaillent. Pour donner du travail aux femmes, on a créé des ateliers comme une fabrique de tapis où elles apprennent à tisser et une fabrique de chemises et de pyjamas. Dans plusieurs centres de broderie, des femmes confectionnent des articles tels que robes, nappes, taies d'oreillers et sacs dans le style palestinien. Le travail se fait en partie à domicile et plusieurs boutiques ont été ouvertes pour écouler la production. Des magasins d'alimentation ont également été installés pour permettre aux femmes de vendre leurs produits.

Sur la rive occidentale, les organisations de bienfaisance se sont regroupées en trois unions régionales : le district de Jérusalem, le district d'Al-Khalil (Hébron) et le district de Naplouse. Ces trois unions ont formé la Fédération des organisations de bienfaisance. On trouve également des organisations de bienfaisance dans la bande de Gaza. L'association In'ash el-USrah à Al-Bireh, sur la rive occidentale, et le Croissant-Rouge palestinien à Gaza sont parmi les plus connus pour leurs activités.

---

1/ Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), Division du développement social et des établissements humains, document d'information sur la situation sociale dans les territoires arabes occupés de la rive occidentale et de Gaza (Beyrouth, 1977), p. 23.

Dans une étude sur les institutions sociales, la CEAO note qu'après le conflit israélo-arabe de 1948-1949, qui est à l'origine du problème des réfugiés palestiniens, et après la guerre de juin 1967, qui a eu pour conséquence l'occupation de la rive occidentale et de la bande de Gaza par Israël, les associations privées et non gouvernementales se sont multipliées et le champ de leurs activités s'est étendu 2/.

Dans une monographie intitulée : The West Bank and Gaza: Toward the Making of a Palestinian State, E. Nakhleh publie la liste suivante des principaux clubs, syndicats et organisations de bienfaisance de la rive occidentale et de la bande de Gaza :

PRINCIPALES ORGANISATIONS DE BIENFAISANCE  
DE LA RIVE OCCIDENTALE ET DE LA BANDE DE  
GAZA, JANVIER 1978 3/

Gaza

Fédération des femmes arabes  
Association des employés de la bande de Gaza  
Croissant-Rouge  
Union des femmes arabes diplômées

Rive occidentale

Association arabe des orphelinats, Jérusalem  
Société féminine arabe, Jérusalem  
Association arabe pour les non-voyants, Jérusalem  
Fédération des femmes arabes, Beit Sahour

---

2/ Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO), Division du développement social et des établissements humains, Social institutions (Beyrouth, 1979), p. 1 et 2.

3/ Emile A. Nakhleh, The West Bank and Gaza: Toward the Making of a Palestinian State (Washington, D.C., American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1979), p. 32.

Fédération des femmes arabes, Bethléem  
 Fédération des femmes arabes, Naplouse  
 Fédération des femmes arabes, Tulkarm  
 Association féminine de bienfaisance de Birzeit,  
 Birzeit  
 Association In'ash el-Usrah, Al-Bireh  
 Association islamique de bienfaisance, Hébron  
 Association féminine de bienfaisance de Jéricho,  
 Jéricho  
 Association jordanienne pour la protection de la  
 famille, Jérusalem  
 Association islamique Maqasid, Jérusalem  
 Association féminine pour la protection de l'enfance,  
 Beit Jala  
 Croissant-Rouge, Jénine  
 Croissant-Rouge, Jérusalem  
 Croissant-Rouge, Hébron  
 Association des diplômés d'université, Hébron  
 Association féminine de bienfaisance d'Hébron, Hébron

PRINCIPAUX CLUBS DE LA RIVE OCCIDENTALE,  
 JANVIER 1978 4/

<u>Clubs</u>	<u>Villes</u>
Club de réflexion arabe	Jérusalem
Club arabe des diplômés de l'Université	Jérusalem
Club culturel et sportif	Naplouse
Club des employés	Jérusalem
Club des jeunes	Naplouse
Jeunesse orthodoxe	Ramallah
Club de Ramallah	Ramallah
Club syriaque	Bethléem
Club Salwan	Jérusalem
Fédération des femmes	Bethléem
Club de jeunes filles	Naplouse

---

4/ Ibid., p. 34.

SYNDICATS DE LA RIVE OCCIDENTALE,  
JANVIER 1978 5/

<u>Syndicats</u>	<u>Villes</u>
Syndicat des chauffeurs	Naplouse
Syndicat des travailleurs du bâtiment et du secteur public	Ramallah
Syndicat des travailleurs du bâtiment et du secteur public	Tulkarm
Syndicat des ingénieurs	Beit Hanina
Fédération des syndicats	Jérusalem
Syndicat des distributeurs de bouteilles de gaz	Ramallah (al-Bireh)
Syndicat des ouvriers et employés de la Compagnie d'électricité	Jérusalem
Syndicat des travailleurs	Bethléem
Syndicat des travailleurs	Ramallah

Il existe en outre des chambres de commerce à Bethléem, Al-Bireh, Al-Khalîl (Hébron), Tulkarm, Ramallah, Naplouse, Jénine et Jéricho.

Les nombreuses institutions qui bénéficiaient du soutien matériel et moral du Gouvernement jordanien l'ont conservé après l'occupation de la rive occidentale par Israël en juin 1967 et ce jusqu'au début de 1979, date à laquelle a été créé un Comité mixte OLP-Jordanie chargé de fournir une aide matérielle aux diverses institutions sociales, culturelles, pédagogiques et sanitaires ainsi qu'aux syndicats et aux municipalités.

En plus des prestations offertes par les associations locales, la population a bénéficié dans les secteurs médicaux, scolaires, culturels, sociaux, juridiques et économiques, des services offerts par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et, dans une moindre mesure, par un certain nombre d'associations et d'organisations étrangères de bienfaisance et d'entraide, essentiellement américaines, telles que l'American Near East Refugee Aid (ANERA), le Comité international de la Croix-Rouge et le Comité d'aide aux réfugiés du Conseil des Eglises du Proche-Orient (NECC). L'auteur de la monographie citée

---

5/ Ibid., p. 34.

plus haut indique que les associations de bienfaisance s'occupent des "nombreuses personnes qui ne bénéficient pas de l'aide des services gouvernementaux et de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient" et qu'afin d'éviter un chevauchement des activités de ces divers organismes, la Fédération des associations de bienfaisance coordonne les travaux en liaison avec les municipalités, les clubs, les chambres de commerce et les syndicats 6/.

Une des organisations les plus importantes est le Jam'iyat In'ash el-Usra (Association pour la défense de la famille). Il s'agit d'une organisation féminine de bienfaisance dont l'objectif est d'améliorer la condition de la femme en particulier et de promouvoir le développement de la communauté palestinienne en général. L'Association a entrepris divers projets à cette fin :

- Centres de formation professionnelle où les femmes apprennent la couture, la broderie à la machine, le tricotage à la machine, le secrétariat et la coiffure;
- Fabrication de divers produits tels que : broderies à la main, lavettes et carpettes tissées et produits alimentaires de ménage;
- Aide aux étudiants : bourses universitaires, allocations pour les vêtements et le transport accordées aux étudiants nécessiteux; une aide matérielle est également accordée, soit à titre permanent, soit en cas d'urgence, aux familles qui n'ont pas de revenus; en outre, l'Association gère un fonds d'entraide;
- Soins de santé : l'Association essaie d'assurer des soins gratuits aux familles dans le besoin grâce au concours des médecins, des pharmaciens et des hôpitaux;

---

6/ E. Nakhleh, op. cit., p. 33.

- Projets culturels, dont un jardin d'enfants et une crèche, un centre de recherche sur le folklore palestinien, qui publie un bulletin trimestriel intitulé Héritage culturel et société et administre un musée du folklore et une bibliothèque dotée de 4 000 livres, des centres d'alphabétisation à Al-Bireh et dans les villages de la région, des cours d'été pour les étudiants qui doivent approfondir leurs connaissances dans certaines disciplines.

## II. EDUCATION ET CULTURE

Avant l'occupation, le système d'éducation de la rive occidentale, y compris la partie orientale de Jérusalem, était régi par la loi jordanienne de 1964 sur l'éducation et la culture et les écoles publiques suivaient les programmes scolaires jordaniens. Les enfants entraient à l'école à l'âge de six ans et la scolarité, obligatoire et gratuite, durait neuf ans : six ans d'enseignement élémentaire et trois d'enseignement préparatoire. La loi prévoyait par ailleurs trois ans d'enseignement secondaire gratuit.

Les programmes d'enseignement offerts aux réfugiés arabes de Palestine sont en règle générale assurés conjointement par l'UNESCO et l'UNRWA, conformément à l'accord de 1950 en vertu duquel le Directeur général de l'UNESCO en a la responsabilité technique et le Commissaire général de l'UNRWA la responsabilité administrative. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, l'UNRWA dirige des écoles élémentaires et préparatoires; pour ce qui est du secondaire, il n'offre que des programmes de formation professionnelle. Les écoles secondaires sont administrées par les autorités militaires israéliennes.

Sous l'occupation israélienne, le système d'éducation de la rive occidentale continue à relever du Ministère jordanien de l'éducation et de la culture et c'est le Gouvernement jordanien qui paie les enseignants et le personnel nommés avant juin 1967. Les programmes et le système d'examens jordaniens continuent à s'appliquer aux écoles publiques de la rive occidentale, à l'exception de celles de la partie orientale de Jérusalem où sont enseignées les matières inscrites aux programmes israéliens. Toutefois, les autorités israéliennes ont notablement modifié le cursus des écoles publiques de la rive occidentale. Ces écoles sont administrées par le Bureau de l'enseignement, qui relève des autorités militaires israéliennes et qui délivre aussi des permis aux écoles privées dont il supervise les programmes et les manuels. Le Bureau de l'enseignement compte six bureaux régionaux.

Les écoles privées sont administrées par des sociétés de bienfaisance ou par des institutions religieuses. Celles de la partie orientale de Jérusalem ne sont pas tenues de suivre, comme les écoles publiques, les programmes israéliens. Tous les jardins d'enfants sont gérés par des institutions privées. En 1971, les écoles privées représentaient environ 11 p. 100 des établissements de la rive occidentale.

Pour limiter les effets de l'imposition des programmes scolaires israéliens aux écoles publiques de la partie orientale de Jérusalem, les autorités arabes - palestiniennes et jordaniennes en particulier - soutiennent moralement et financièrement les écoles privées du secteur, leur donnant ainsi la possibilité d'attirer des élèves.

Le nombre d'inscrits dans les écoles primaires (élémentaires) des territoires occupés est très élevé. D'après une étude effectuée par la CEAQ, plus de 90 p. 100 des enfants de 6 à 14 ans de la rive occidentale et de la bande de Gaza reçoivent un enseignement élémentaire dans des établissements privés ou publics et dans les écoles de l'UNRWA.

Un grand nombre d'enfants reçoivent un enseignement secondaire dans des écoles privées ou publiques. En 1973, plus de 320 000 enfants des territoires occupés étaient inscrits dans des établissements d'enseignement élémentaire (230 000), préparatoire (58 000) et secondaire (32 000).

Les diplômés des écoles secondaires arabes peuvent poursuivre leurs études dans quatre établissements d'enseignement supérieur de la rive occidentale et dans un établissement situé dans la bande de Gaza. Ecoles au départ, ces établissements sont devenus par la suite des "colleges" et il en est qui ont maintenant le statut d'université. Au fil des ans, ils se sont dotés d'installations modernes, notamment de bibliothèques et de laboratoires, et leur corps enseignant s'est développé. Mixtes, ces établissements ne cessent de croître : de 4 652 en 1979/80, le nombre d'inscrits atteignait 6 176 en 1980/81.

Le plus connu de ces établissements est l'Université privée de Bir Zeit. L'école préparatoire fondée en 1924 est devenue par la suite un "college" qui, en 1953, a mis sur pied un programme universitaire. En 1963, le diplôme qui sanctionne deux années d'études a été reconnu par l'Université américaine de Beyrouth. Celle-ci offre des conditions spéciales d'admission en deuxième ou troisième année aux diplômés de cette institution et d'universités arabes, américaines et britanniques. L'Université de Bir Zeit, à laquelle les autorités militaires israéliennes ont accordé en juin 1973 l'autorisation d'offrir un programme d'études de quatre ans, est reconnue par d'autres établissements de la région. Financée localement et par des sources étrangères, elle comprend trois facultés - lettres, sciences naturelles et pédagogie. Ses programmes dans les matières classiques mènent au B.A. et, en pédagogie, au M.A.. Les diplômes qu'elle délivre sont reconnus par toutes les universités arabes et américaines. En 1979/80, elle comptait 124 enseignants et 1 367 étudiants.

L'Université Al-Najah de Naplouse a été fondée il y a 60 ans. Etablissement scolaire depuis 1918, elle est passée en 1967 au rang de "college". En 1975, les autorités militaires israéliennes lui ont octroyé le statut d'université et les universités des pays arabes la reconnaissent également en tant que telle. En 1979/80, elle comptait 100 enseignants et 1 982 étudiants. Elle comportait les facultés suivantes : sciences naturelles et sociales, architecture, pédagogie, psychologie et anglais.

L'Université des Frères de Bethléem, qui a été fondée par la Délégation apostolique, est rattachée à la congrégation des Frères des écoles chrétiennes de Bethléem. Elle fonctionne depuis octobre 1973 et est financée par des institutions chrétiennes (essentiellement catholiques) étrangères. Elle comptait en 1979/80 85 enseignants et 811 étudiants et comporte des départements de lettres, sciences naturelles, sciences sociales, humanités, art, hautes études commerciales et gestion hôtelière, ainsi qu'une école d'infirmières.

L'Institut d'études islamiques d'Hébron (Al-Khalîl) a été fondé en 1971, apparemment sur l'initiative du maire de la ville. Il a pour objectif la formation d'enseignants spécialisés dans les études islamiques et la préparation d'étudiants à même de poursuivre leurs études dans des institutions islamiques d'enseignement supérieur, telle l'Université Al-Azhar du Caire. Les études y sont sanctionnées par un B.A. En 1979/80, l'Institut comptait 15 enseignants et 473 étudiants.

Le Séminaire Al-Azhar de Gaza est le seul établissement d'enseignement supérieur de la bande de Gaza. Il a été fondé en 1954 et devait par la suite être affilié à l'Université Al-Azhar du Caire. Il offre aux diplômés de l'enseignement secondaire deux années d'études islamiques au niveau du "college". A l'heure actuelle, il compte 40 enseignants et 200 étudiants.

L'un des principaux acquis du peuple palestinien est la compétence professionnelle. Les diplômés des universités palestiniennes sont spécialisés, entre autres, dans les domaines suivants : ingénierie, médecine, enseignement, construction, banque et commerce. Ils constituent une réserve de cadres scientifiques et administratifs pour la rive occidentale et la bande de Gaza.

La multiplicité des clubs et sociétés littéraires est une des caractéristiques de la vie culturelle de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Ces clubs, dont certains remontent à 1920, sont très variés, mais en règle générale ils comportent plusieurs sections : une section littéraire, une section politique, une section des sports et une bibliothèque. Les plus connus sont ceux de Jérusalem, de Naplouse, d'Al-Khalîl, de Jénine, de Ramallah, de Bethléem et de Tulkarm. Le club arabe de Naplouse a compté jusqu'à 3 000 membres.

Par le passé, l'activité de ces organisations s'accompagnait d'une vie littéraire et intellectuelle féconde et l'influence des écrivains, artistes, poètes, historiens et traducteurs était considérable; mais avec l'occupation, la vie culturelle et intellectuelle a décliné.

Activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le 30 avril 1981, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a célébré le trente et unième anniversaire de son activité au service des réfugiés de Palestine. Au cours des 30 dernières années, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions relatives à l'UNRWA. La résolution 302 (IV) en date du 8 décembre 1949 peut être considérée comme la charte qui a été à l'origine de la création de l'Office. L'Assemblée y reconnaissait la nécessité de continuer à secourir les réfugiés de Palestine pour empêcher que la famine et la détresse ne règnent parmi eux. Elle y reconnaissait également qu'il importait de prendre sans tarder des mesures positives en vue de mettre fin à l'aide internationale sous forme de secours.

Au fil des ans, l'UNRWA est devenu un organisme qui dispense des services à une population réfugiée comptant à présent 8 millions de personnes (soit la moitié environ du peuple palestinien) et vivant dans cinq territoires administrés par quatre gouvernements différents; ces services qui s'inscrivent dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'assistance sociale sont normalement fournis par les gouvernements nationaux. L'UNRWA est devenu une véritable institution et joue un rôle de premier plan dans la vie des réfugiés de Palestine immatriculés auprès de lui. "Comme il remplit des fonctions quasi gouvernementales dans les domaines de l'éducation, de la santé et des secours", note le Commissaire général dans son rapport, "il donne aux réfugiés l'assurance qu'ils ne sont pas oubliés par la communauté internationale" 7/.

---

7/ Rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, 1er juillet 1979-30 juin 1980, Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 13 (A/35/13), p. 1 et 2.

Les services sont dispensés par plus de 16 700 fonctionnaires recrutés localement, qui sont eux-mêmes, en grande majorité, des réfugiés de Palestine. Ces services sont placés sous la direction de 113 fonctionnaires internationaux (88 relevant de l'UNRWA, 20 de l'UNESCO et 5 de l'OMS). Plus de 90 p. 100 du revenu de l'UNRWA proviennent de contributions volontaires versées par les gouvernements; de l'importance de ces contributions dépendra l'ampleur des programmes de l'Office en 1981 et au-delà.

En vertu d'un accord conclu entre l'UNRWA et l'UNESCO, celle-ci est responsable des aspects techniques du programme d'enseignement UNRWA/UNESCO, qui a compris en 1979/80 l'enseignement général, dispensé aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur (secondaire inférieur) dans les écoles de l'UNRWA, la formation professionnelle et la formation pédagogique dans les centres de l'Office et un programme de bourses universitaires. En outre, l'Office assure un enseignement préscolaire, des activités pour la jeunesse, une formation artisanale à l'intention des adultes, ainsi qu'un enseignement et une formation dans les domaines médical et paramédical.

En 1979/80, la principale activité de l'Office a été l'enseignement général; 314 164 élèves au total étaient inscrits dans les 627 écoles primaires élémentaires et primaires supérieures de l'UNRWA au Liban, en République arabe syrienne, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, le nombre des enseignants étant de 9 479. On sait que 87 641 autres élèves réfugiés étaient inscrits dans des établissements privés ou publics des niveaux primaire élémentaire, primaire supérieur et secondaire de ces mêmes zones et que 41 460 enfants ne remplissant pas les conditions requises fréquentaient les écoles de l'Office.

La formation professionnelle et pédagogique offerte par l'UNRWA aux réfugiés de Palestine constitue pour eux une des plus précieuses ressources en matière d'éducation. L'UNRWA a créé un certain nombre de centres de formation au Moyen-Orient, dont trois sur la rive occidentale - le Centre de formation professionnelle de Kalandia, le Centre de formation

professionnelle féminin de Ramallah et le Centre de formation de Ramallah pour jeunes gens - et en a un dans la bande de Gaza : le Centre de formation professionnelle de Gaza.

L'Office a dispensé aux réfugiés de Palestine y ayant droit des services de médecine préventive et curative dans ses 100 centres de santé et, par le biais d'accords spéciaux, dans 15 centres relevant des pouvoirs publics et dans deux centres appartenant à des institutions bénévoles. Il a également subventionné, dans diverses régions du Moyen-Orient, des services médicaux dans des centres de santé relevant des pouvoirs publics, des universités ou de particuliers. Outre trois laboratoires centraux à Gaza, Jérusalem et Amman, il a continué à gérer un petit hôpital de 36 lits à Kalkilia (rive occidentale) et, dans les camps, neuf maternités, pour la plupart dans la bande de Gaza. Il administre aussi à Bureij, en coopération avec le Département de la santé publique de Gaza, un hôpital antituberculeux.

Une formation intensive en cours d'emploi de médecins, d'infirmiers, de sages-femmes et de personnel des services d'assainissement et d'alimentation d'appoint a été entreprise. Les services de secours de l'Office comprennent la distribution de rations alimentaires de base, la fourniture d'abris ou d'aide, soit dans les cas de réfugiés particulièrement nécessiteux, soit en raison de circonstances spéciales, comme le déplacement de réfugiés, ainsi que l'octroi d'une aide aux personnes démunies et une assistance sociale.

### III. ADMINISTRATION MUNICIPALE

Avant l'occupation de la rive occidentale par Israël, l'administration municipale entrait dans le cadre de la loi municipale jordanienne de 1955 et des modifications qui y avaient été apportées. Les autorités municipales étaient responsables d'un certain nombre de secteurs : planification urbaine et zonage, réglementation concernant l'utilisation de l'eau et de l'électricité, réglementation commerciale, transports, santé publique, protection de la population, etc.; elles relevaient d'un commissaire de district, qui relevait à son tour du Ministre de l'intérieur à Amman.

Après la guerre de juin 1967, c'est au Ministre de la défense d'Israël qu'est dévolue, en vertu de la réglementation militaire israélienne, l'autorité précédemment exercée par la Jordanie sur la rive occidentale, les pouvoirs du commissaire de district étant confiés au gouverneur militaire israélien. Un fonctionnaire civil du Ministère israélien de l'intérieur a assumé les fonctions du Ministre jordanien de l'intérieur. A partir de juin 1967, la bande de Gaza est elle aussi passée sous l'autorité légale du commandant militaire israélien.

Aujourd'hui, l'administration de ces zones se situe sur deux plans : administration locale et administration civile, dans laquelle entrent un certain nombre de départements - agriculture, intérieur, transports, protection sociale, éducation et santé. Ces départements sont dirigés par des officiers israéliens rattachés au quartier général militaire des deux zones et soumis aux règles et dispositions édictées par les autorités militaires d'occupation.

L'administration locale des villes, localités, villages et camps de réfugiés situés dans les zones considérées se présente sous diverses formes : municipalités, conseils municipaux et conseils ruraux; elle est confiée à des moukhtars 8/ et aux responsables des camps sous la juridiction de l'UNRWA.

8/ En l'absence de conseils locaux ou municipaux, les villages et les localités sont en général administrés par un ou plusieurs moukhtars, c'est-à-dire par des personnes choisies par les autorités militaires dans les clans dominants.

Les premières élections municipales dans les villes et localités de la rive occidentale ont eu lieu en 1972. Les autorités militaires ont consenti à de nouvelles élections municipales en 1976. Ces élections ont amené sur la scène une écrasante majorité de nouveaux responsables, relativement jeunes, animés d'un nationalisme fervent et qui réclament l'auto-détermination pour le peuple palestinien. Depuis le début de l'occupation israélienne, aucune élection municipale n'a eu lieu dans la bande de Gaza; quant à la ville de Gaza, elle est administrée soit par un maire désigné, soit par les autorités militaires israéliennes.

En janvier 1978, la rive occidentale comptait 25 municipalités et conseils municipaux et la bande de Gaza un seul conseil municipal, celui de la ville de Gaza. En l'absence d'autorités et d'institutions politiques nationales palestiniennes, les municipalités et conseils municipaux constituent l'institution politique autochtone la plus élevée. En plus des fonctions qui leur reviennent au niveau local, ils jouent un important rôle politique. Les élections municipales et l'activité des municipalités ont contribué à l'apparition de leaders politiques au niveau national. C'est par cette voie que les Palestiniens font connaître leurs positions politiques. Par le biais des élections, les candidats des différents courants politiques deviennent membres des conseils municipaux.

#### IV. ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE, COOPERATIVE DE PRODUCTION DES FILS DES MARTYRS PALESTINIENS ET SOCIETE PALESTINIENNE DU CROISSANT-ROUGE

Le présent chapitre traite plus en détail de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de la Coopérative de production des fils des martyrs palestiniens (SAMED) et de la Société palestinienne du Croissant-Rouge.

##### Organisation de libération de la Palestine

L'Organisation de libération de la Palestine est le cadre général dans lequel des organisations palestiniennes comme les commandos, les syndicats et les associations professionnelles, ainsi que des personnalités, etc., oeuvrent à la réalisation des objectifs nationaux palestiniens.

La Ligue arabe a créé l'OLP en 1964 en tant que représentant officiel du peuple palestinien. En juin 1964, le premier Congrès national palestinien s'est tenu à Jérusalem. Les participants au Congrès (424 au total) représentaient les diverses circonscriptions palestiniennes, principalement du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le Congrès a adopté un certain nombre de résolutions qui prévoyaient la création de structures palestiniennes dans divers domaines : administratif, politique, financier, économique et militaire. On trouvera ci-après une description des organes administratifs et politiques de l'OLP : le Conseil national, le Comité exécutif et le Fonds national.

L'OLP comprend de nombreuses ramifications, notamment un grand nombre d'associations professionnelles et syndicales qui exercent des activités dans leur domaine de compétence : associations de femmes, d'artistes et d'écrivains, de juristes, d'ouvriers agricoles, de médecins, d'étudiants, d'ingénieurs, etc. Les activités de l'Association des femmes palestiniennes présentent un intérêt particulier eu égard à l'attention que la communauté internationale porte à la promotion de la femme.

L'OLP comprend également un certain nombre d'organisations dont la plus importante est le Mouvement national pour la libération de la Palestine (FATH). Viennent ensuite le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP), le Front démocratique et populaire de libération de la Palestine (FDPLP), Sa'iqah et le Front de libération arabe.

### Principaux organes de l'Organisation de libération de la Palestine

#### Le Conseil national

Le principal organe de l'OLP est le Conseil national, l'équivalent palestinien d'un parlement. Les membres du Conseil national sont nommés par un comité des membres du Conseil précédent, à l'issue de consultations entre le Conseil d'une part et les organisations et particuliers qui appartiennent à l'OLP, d'autre part.

A sa quinzième session (avril 1981), le Conseil a jugé nécessaire que tous les mouvements et organes nationaux palestiniens, qu'ils aient ou non leur siège dans les territoires occupés, participent à tous les organes de l'OLP et notamment au Conseil national.

Le Conseil est l'autorité suprême chargée de définir les politiques et les programmes de l'OLP. Son mandat est limité à deux ans, mais il peut se réunir régulièrement en session ordinaire sur la demande du Comité exécutif et d'un quart des membres du Conseil. A sa onzième session (janvier 1973), il a créé un Conseil central composé de ses propres membres qui est chargé du suivi et de l'application de ses résolutions. Le Conseil central, qui compte 21 membres, est dirigé par le Président du Conseil national et se compose de représentants des commandos, des syndicats et des groupes indépendants.

#### Le Comité exécutif

Le Conseil national choisit, parmi ses membres, les personnes - 15 au maximum - qui forment le Comité exécutif. Ensuite, le Comité élit son président. Le Comité exécutif siège en permanence et ses membres sont responsables, collectivement et individuellement, devant

le Conseil national de l'exécution des politiques, plans et programmes établis par le Conseil national. Chaque membre du Comité est chargé d'un domaine d'activité, par exemple les affaires étrangères, l'information ou la culture. Le Comité exécutif a notamment pour fonctions de surveiller les autres organes de l'OLP, d'établir des directives et de mettre en oeuvre la politique financière de l'OLP.

### Le Fonds national

Le premier Conseil national a décidé de créer un Fonds national palestinien. Le Fonds est financé au moyen d'un impôt fixe que les Palestiniens versent aux gouvernements des pays arabes où ils résident, de contributions financières des gouvernements et peuples arabes, de prêts et de toutes autres ressources supplémentaires approuvées par le Conseil national.

### SAMED

La Coopérative de production des fils des martyrs palestiniens (SAMED) a été créée en 1969 pour fournir du travail aux familles des Palestiniens morts au combat. Au cours des années suivantes, la SAMED a développé ses activités de production dans les secteurs agricole et industriel. Elle a signé plusieurs accords techniques et commerciaux avec un certain nombre d'Etats. Depuis 1969, elle a ouvert de nouvelles succursales et des centres de formation technique. La SAMED a également mis sur pied des ateliers et des centres de production à Beyrouth, à Tripoli et dans d'autres villes du Liban. Elle produit notamment des meubles, des vêtements, des serviettes, des couvre-lits et des articles en plastique, du matériel scolaire et des objets folkloriques.

La SAMED a participé à des expositions et des foires dans divers pays. Elle a installé des expositions permanentes dans la plupart des pays arabes. Elle a également pris contact avec des partis et des coopératives dans certains pays occidentaux comme l'Italie, la France, la République fédérale d'Allemagne et la Norvège.

## Société palestinienne du Croissant-Rouge

La Société palestinienne du Croissant-Rouge a été créée le 25 décembre 1968 par des médecins des camps de réfugiés palestiniens situés en Jordanie. Aux termes de la Convention de Genève, une seule société nationale est habilitée à s'acquitter de ces fonctions. Lors de la Conférence internationale d'Istanbul en 1969, la Société palestinienne du Croissant-Rouge a fait adopter une résolution autorisant la création d'antennes dans tous les pays où résident des Palestiniens, notamment au Liban, en Syrie, en Iraq, en Egypte, au Koweït, en Tunisie, au Qatar, dans la bande de Gaza et aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société palestinienne du Croissant-Rouge est reconnue comme membre à part entière par les sociétés nationales arabes du Croissant-Rouge et comme observateur par les sociétés internationales comme la Croix-Rouge et le Lion Rouge. Elle coopère avec le Comité international de la Croix-Rouge qui coordonne ses activités avec les siennes en ce qui concerne la réunification des familles, la correspondance et les contacts entre les familles résidant dans les territoires occupés et les personnes de l'extérieur, et avec les comités chargés de distribuer des médicaments, des produits alimentaires et des couvertures ainsi que d'entrer en contact avec les détenus qui se trouvent dans les prisons israéliennes et de leur rendre visite.

En 1979, la Société palestinienne du Croissant-Rouge a mis en place 30 hôpitaux et 100 dispensaires exerçant des activités dans divers domaines, comme la protection maternelle et infantile. Elle a également créé des centres de formation professionnelle.

Parmi les établissements importants, il faut citer l'hôpital pour enfants de Nazareth au Liban, qui compte 40 lits et 7 couveuses, ainsi que l'hôpital de Ramleh, qui comprend un centre de pose de prothèses et de physiothérapie. La Société palestinienne du Croissant-Rouge a fondé deux écoles d'infirmiers à Beyrouth et à Tyr, et il est prévu d'en construire

une troisième à Saïda. Chacune de ces écoles possède une bibliothèque dont les ouvrages sont souvent donnés par des bienfaiteurs. Le FISE a fait don du matériel audio-visuel. Il existe en outre un centre de dactylographie, de secrétariat et de couture à proximité du camp de réfugiés de Bourj-el-Barajneh.

La Société palestinienne du Croissant-Rouge accorde une place importante à la médecine préventive afin de lutter contre les conditions insalubres qui règnent dans les camps de réfugiés où la densité de population est très forte. Elle a également entrepris des programmes de contrôle et de stérilisation des eaux et de ramassage des ordures, ainsi que des campagnes de lutte contre les rongeurs et de vaccination. L'exécution de ces programmes est assurée par des volontaires, des travailleurs sociaux et des infirmiers

Les hôpitaux et les cliniques de la Société palestinienne du Croissant-Rouge, qui traitent des milliers de patients par jour, dispensent des soins tant aux Palestiniens qu'à la population locale.

## V. CONCLUSIONS

Il ressort de ce qui précède que les Palestiniens de la rive occidentale et de la bande de Gaza, ainsi que des régions où les Palestiniens ont été disséminés, possèdent leurs propres institutions privées ou publiques, qui s'acquittent de fonctions sociales, éducatives, économiques ou culturelles intéressant les habitants. La création de certaines de ces institutions est une conséquence directe de l'occupation israélienne ou de la dispersion des Palestiniens.

Comme le montre la présente étude, l'existence sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza d'un ensemble d'institutions autochtones montre que les Palestiniens sont capables de pourvoir à leurs besoins dans les domaines économique, administratif et éducatif. Pour promouvoir leur développement socio-économique, les Palestiniens ont accordé une grande importance à la création d'établissements d'enseignement supérieur et d'organisations chargées de fournir des services dans le domaine économique ou d'assurer une formation professionnelle.

-----